

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 23 janvier 2026
Procès-verbal n°15

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 14 du 16 janvier 2026 est adopté sans modification

DATE A RETENIR

Samedi 24 janvier 2026 : Reprise du championnat U18, U17, U15 et U13

Samedi 31 janvier 2026 :

- Tour 2 du Challenge Dansac (matchs reportés du 06/12/25)
- 1/8 de finale Challenge U18, Consolante U18, Challenge U15 et Consolante U15 (matchs reportés du 06/12/25)

Samedi 21 février 2026 : Finale Futsal Jeunes à Civaux

Samedi 28 février 2026 : Reprise des plateaux U11

Samedi 28 mars 2026 : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18, U15, Consolante U18, Consolante U15 et Challenge Dansac à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55226505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Clouère (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226503	Gj Montasèvres (2)	Neuville (3)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226508	Châtellerault Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226502	St Benoit/Ligugé (1)	Migné Auxances (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasèvres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Naintré (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245832	Poitiers CEP (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245828	Poitiers ASAC (1)	Montmorillon (3)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226516	Migné Auxances (2)	Châtellerault Portugais (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226514	Montmorillon/3Vallées 86 (2)	Nieul/Mignaloux (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226513	Loudun (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226511	Gj Avenir 86 (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Biard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245844	Gj VVM Chauvigny (3)	Poitiers ASAC (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245845	Vouneuil Béruges (2)	Ligugé/St Benoit (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245846	Gj 3 Vallées 86 (1)	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245847	Gj Val de Clouère (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245848	Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (3)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245843	Naintré (1)	GJ Montasèvres (1)	Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	A	2	13/12/25		Neuville (3), Buxerolles (2), Poitiers Stade (3) et Gj VVM Chauvigny (2)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	B	2	13/12/25		Valence en Poitou OC (1), Poitiers Stade (2), Gj Espoir Sud Poitiers (2) et Gj VVM Chauvigny (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	D	2	13/12/25		Gj Espoir Sud Poitiers (3), Mignaloux Beauvoir (1), St Benoit/Ligugé (2) et Gj Dissay Beaumont (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	E	2	13/12/25		Valdivienne (1), Gj 3 Vallées 86 (1), Gj Espoir Sud Poitiers (5) et Buxerolles (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	F	2	13/12/25		UCSE (1), Gj Dissay Beaumont (2), Gj Cap Haut Poitou (2) et Neuville (4)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	G	2	13/12/25		Gj Avenir 86 (1), Neuville (2), Poitiers ASAC (3) et Gj Sud Haut Poitou (1)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	H	2	13/12/25		Biard (1), Gj Espoir Sud Poitiers (4), Poitiers ASAC (2) et Poitiers Gibauderie (1)		Report du championnat	31/01/26

U13 BRASSAGE

Match n° 54913657 : St Benoit/Ligugé (3) – Vivonne (1) poule D du 22/11/2025

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour malgré les notifications.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Benoit/Ligugé (3) avec 0 but à 4 pour en donner le gain à l'équipe de Vivonne (1) avec 4 buts à 0.

Dossier classé.

FUTSAL

FORFAITS

Plateaux du 17/01/2026

Amende de 5€

U13 Critérium Garçons

A Lussac les Châteaux

1^{er} forfait de GJ CSP. Amende de 5€ au club du GJ CSP.

U18 Critérium Garçons

A Lussac les Châteaux

1^{er} forfait de Montmorillon (1). Amende de 5€ au club de Montmorillon.

U15 Amicaux Garçons

A Pressac

2^{ème} forfait de Valence en Poitou OC. Amende de 5€ au club de Valence en Poitou OC

A Monts sur Guesnes

2^{ème} forfait de St Savin/Vicq. Amende de 5€ au club de St Savin St Germain

A Moncontour

2^{ème} forfait de GJ Espoir Sud Poitiers (1) Amende de 5€ au club de GJ Espoir Sud Poitiers

U18 Amicaux Garçons

A Pressac

1^{er} forfait de Vouneuil Béruges (1) Amende de 5€ au club de Vouneuil Béruges.

Aux Trois Moutiers

1^{er} forfait Jaunay Marigny (1). Amende de 5€ au club de Jaunay Marigny.

1^{er} forfait de Ent. Avail.Cenon.Bon.Vouneuil (1). Amende de 13€ au club de Avail.Cenon.Bon.Vouneuil

U11 Fétis Lahitte Filles

A Latillé

1^{er} forfait de GJ Avenir 86 (1). Amende de 5€ au club de GJ Avenir 86

1^{er} forfait de Jaunay Marigny (1). Amende de 5€ au club de Jaunay Marigny.

U15 Critérium Filles

A Ingrandes

1er forfait du GJ Antoigné Ingrandes (1). Amende de 5€ au club du GJ Antoigné Ingrandes.

U18 Critérium Filles

A Ingrandes

1^{er} forfait de Loudun (1). Amende de 5€ au club de Loudun.

Amende de 13€

U13 Critérium Garçons

A Thuré

1^{er} forfait de Stade Poitevin. Amende de 13€ au club du Stade Poitevin.

U13 Critérium Filles

A Latillé

2^{ème} forfait de Châtellerault SO (1). Amende de 13€ à Châtellerault SO

OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES SAISON 2025-2026

Ce premier examen de la situation des clubs au 30 novembre 2025 a pour but de vérifier le nombre d'équipes engagées ainsi que le nombre de joueurs licenciés pour les clubs évoluant en entente ou au sein d'un groupement et d'informer les clubs concernés sur leur situation face à leurs obligations pour la saison 2025-2026 pour chaque niveau de compétition.

Un second examen de la situation des clubs soumis à obligation aura lieu fin avril 2026 pour vérifier la participation régulière des équipes et des joueurs évoluant en entente ou groupement.

Les obligations étant alors cumulées. C'est à ce moment-là que la Commission statuera définitivement sur la situation des clubs vis-à vis de leurs obligations pour la saison 2025- 2026.

Les décisions seront applicables pour la saison 2026-2027.

Important : La Commission attire l'attention de l'ensemble des clubs soumis à obligation et plus particulièrement celles des clubs cités ci-après sur la participation régulière de leurs joueurs.

Situation au 15 novembre 2025, sous réserve des décisions éventuelles des dossiers en cours et des obligations Ligue.

Rappels :

- **Ententes et groupements :** L'entente et/ou le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les règlements de la Ligue et/ou du District en imposent à l'ensemble des clubs le constituant. Si l'entente ou le groupement n'est pas en règle avec les règlements de la Ligue et/ou du District, aucun club le composant ne l'est.

- **du règlement voté à l'Assemblée Générale de Poitiers du 10 juin 2022 :**

Pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 5 joueurs licenciés dans la catégorie de l'équipe à 11 qui couvre l'obligation et au moins 3 joueurs licenciés dans la catégorie de l'équipe à 8 qui couvre l'obligation. Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.

- une équipe en entente entre un club et un groupement est autorisée une saison, à titre exceptionnel, mais ne rentre pas dans le décompte des obligations en matière d'équipes de jeunes.
- Equipe féminine : un club ayant au minimum 8 licenciées de moins de 16 ans participant régulièrement aux compétitions féminines sera considéré en règle concernant l'obligation d'avoir une équipe de jeunes à 11 à condition qu'elle ne couvre pas déjà une équipe féminine.

Situation des clubs au 15 novembre 2025

Il ressort de cette étude que :

➤ **Départemental 1 :**

A ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2025-2026 à l'exception du club ci-après :

- **Vicq sur Gartempe :** en entente avec **St Savin St Germain (R2)** (1^{ère} année)
 - la LFNA, lors de l'étude de la situation des clubs régionaux, a placé le club de St Savin St Germain en infraction
 - l'entente doit disposer de 3 équipes à 11 mais n'en possède qu'une.
 - l'entente doit disposer de 3 équipes à 8 (dont une équipe U13 et une équipe U11) mais ne dispose que deux équipes (1 U13 et 1 U11).

➤ **Départemental 2 :**

A ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9) évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2025-2026 à l'exception des clubs ci-après :

- **Brion St Sezardin** : (1^{ère} année d'infraction)
- **St Maurice Gençay** : (1^{ère} année d'infraction)

Ces deux clubs sont associés en groupement avec **Château Larcher (R3)** qui a été placé en infraction par la LFNA lors de l'étude de la situation des clubs régionaux.

➤ **Départemental 3 :**

A ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U6-U9) évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison à l'exception des clubs ci-après :

- **Coussay en Mirebeau** : n'a pas d'équipe de jeunes (1^{ère} année d'infraction)
- **Colombiers** : n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U16, 3 licenciés U14, 1 licencié U13 et 1 licencié U11 (nombre insuffisant pour couvrir les obligations) (1^{ère} année d'infraction).
- **Poitiers Portugais** : n'a pas d'équipe de jeunes (1^{ère} année d'infraction).
- **Paizay le Sec** : n'a pas d'équipe de jeunes (1^{ère} année d'infraction)
- **Sommières St Romain** : associé en groupement avec **Château Larcher (R3)** qui a été placé en infraction par la LFNA lors de l'étude de la situation des clubs régionaux. (1^{ère} année)

Sanctions pour toutes les Divisions

- En 1^{ère} année d'infraction, le club bénéficiera d'une **dérogation**.
- En 2^{ème} ou 3^{ème} année d'infraction, l'équipe en position d'accession en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenu avec **des amendes ou des obligations de formation**.
- En 4^{ème} année d'infraction : **rétrogradation** de l'équipe dans la division inférieure.

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

Feuilles de plateaux manquantes

Amende de 15€

Documents manquants à envoyer au plus tard le 20/01/2026 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

U11-Plateaux du 22/11/2025

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **27/01/2026**

- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule E : à Vouillé (GJ Sud Haut Poitou)

La Commission demande au club du **Migné Auxances (2)** les documents suivants avant le **27/01/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances (2)** présents au plateau

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de **Buxerolles** les documents suivants avant le **27/01/2026** :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3)** présents au plateau

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club d'**Adriers** les documents suivants avant le **27/01/2026** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **27/01/2026** :

- La feuille de résultats du plateau

Poule L : à Saulgé

La Commission demande au club de **Saulgé** les documents suivants avant le **20/01/2026** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT